

A.N.F.G.

Association Loi 1901 - Organisme de formation enregistré sous le Numéro
91340613634 auprès du Préfet de Région Languedoc-Roussillon –
siret: 482 122 108 000 38 – ape: 913E
ZAC Parc Eurêka - 876 rue du Mas de Verchant - 34000 MONTPELLIER
04 67 20 84 42 – anfg@orange.fr – anfg34@orange.fr

STAGE : EHPAD : QUELS RECOURS EN CAS D'IMPAYÉS?

Public visé par la formation et pré-requis :

Personnel administratif – personnel d'encadrement
EHPAD
Absence de prérequis

Objectifs de la formation :

- Connaître le fonctionnement de l'aide sociale
- Adopter une méthodologie pour garder le dialogue et éviter le conflit
- Donner une information complète des différentes aides sociales possibles
- Prévenir les impayés
- Proposer un système de recouvrement à l'amiable ou contentieux

Contenus et déroulés de la formation :

Introduction – Présentation des objectifs – présentation du programme

1/ Les types de dépenses pour une prise en charge en EHPAD

- Les frais de soins
- Les prestations relatives à la dépendance
- Les frais d'hébergement
- Les impacts de la réforme des EHPAD

2/ Rechercher une solution à l'amiable

- Engager un dialogue avec le résident et/ou ses représentants

3/ Les aides financières disponibles

- L'aide personnalisée à l'autonomie (APA)
- L'aide personnalisée au logement (APL)
- L'aide sociale par le Conseil Départemental
- Réduction des impôts sur le revenu pour les frais de séjour en EHPAD
- L'exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière

4/ Faire appel aux obligés alimentaires

- Définition de l'obligation alimentaire
- L'étendue de l'obligation alimentaire dans le schéma familial
- Sanction en cas de non-respect de son obligation alimentaire
- La solution d'un acte de cautionnement solidaire à l'admission du résident

5/ La procédure d'expulsion

- L'interdiction d'expulser sans l'intervention d'un juge

- Procédure avec intervention d'un huissier de justice

Moyens et méthodes pédagogiques :

Brainstorming en début de formation dans le but de recenser les idées des stagiaires sur le thème abordé, support Powerpoint, mises en situation inspirées de cas jurisprudentiels, articles de presse / faits d'actualité en rapport avec la thématique de formation, échanges d'expériences vécues avec le formateur et entre stagiaires, travaux en sous-groupes sur les bonnes pratiques professionnelles, quiz « façon questions pour un champion » à la fin de chaque session de formation afin de recenser les connaissances acquises par les stagiaires, tour de table en fin de formation

Moyens techniques :

Chaque participant se verra remettre l'intégralité des cours papier du formateur présentant l'ensemble des aspects théoriques abordés ainsi qu'une bibliographie associée.

Évaluation de la formation :

Questionnaire d'évaluation des connaissances

Qualité du ou des formateurs :

Consultante en droit de la santé et médicosocial

Durée de la formation et modalités d'organisation :

1 jour – 7 heures

Formation en présentiel

TARIFS

Formation inter-établissements : 595,00€ TTC / jour / personne

Formation intra-établissement : 1650,00€ / jour / groupe (10-12 personnes)